



**Procès-verbal
Séance du mercredi 15 février 2017 à 20h00
Réfectoire du Collège de La Planta, Chavannes-près-Renens**

Présences : MM. CHAPPUIS Olivier, CLUSAN Franck, JACOT Stéphane, MALATESTA Davide, NEHDI Adel, ROCHAT Alain, SCHAEFFLER Mathieu, SIEBER Didier, Mmes AVVANZINO Laurence, FAVRE Oriella, GOLAZ Anne-Lise, HOFMANN Stefania, KOMSIYSKA SPASSOVA Anastassia, MERMINOD Anne, MERMINOD Claudine, PERIANEZ Micaela, THEUMANN Cécile, WILLI Corinne, ZELENKOVA Magdalena

Excusé : M. KHAMLICHI Saïd

Absent : ---

Procès-verbal : M. Yann RUFFIEUX

1. Accueil

Mme Anne Merminod ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement (ci-après CE) et remercie la Commune de Chavannes-près-Renens pour son accueil et la mise à disposition du réfectoire du Collège de La Planta pour la tenue de cette séance.

2. Appel - Liste de présence

Conformément ci-dessus.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal du mardi 13 décembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

5. Création d'un groupe de parents référents : discussion et décision

Mme Anne Merminod revient sur l'idée de créer un groupe de parents référents qui avait été proposée par certains membres lors de la séance du 13 décembre 2016.

La Présidente explique le rôle du groupe de parents référents.

Il s'agit d'un groupe qui peut être contacté afin d'apporter son soutien aux parents ne parlant pas le français ou très peu, ceci afin de leur donner notamment des explications quant à certaines circulaires scolaires. Ce groupe est également prévu pour les parents parlant notre langue mais

venant de l'étranger (France par exemple) dans le but de leur apporter une aide et de répondre à leurs questions au sujet du système scolaire suisse.

Mme Anne Merminod ouvre la discussion à ce sujet.

Mme Hofmann informe le CE que ce projet avait déjà été évoqué depuis plusieurs années mais que ce dernier n'avait jamais été concrétisé. Mme Hofmann estime que cela serait d'une grande utilité notamment pour expliquer des circulaires mais pas forcément pour des traductions lors d'entretien.

Mme Anne Merminod répond à Mme Hofmann que les traductions lors d'entretien ne feront pas partie du cahier des charges des parents référents.

M. Sieber précise qu'il y a la possibilité d'utiliser les parents référents dans les soirées parents, en choisissant certaines langues.

Mme Avvanzino trouve cette idée très intéressante et fait part au CE qu'elle travaille avec des femmes migrantes, lesquelles ont une réelle volonté de suivre la scolarité de leurs enfants, mais qu'avec la barrière de la langue française, leurs enfants sont souvent "livrés à eux-mêmes" dans la compréhension des différentes circulaires scolaires. Le fait d'avoir un parrain ou une marraine dans la langue maternelle de ces mamans leur permettrait d'être "actrices" dans le suivi scolaire de leurs enfants. Mme Avvanzino mentionne qu'il est parfois difficile pour ces femmes de sortir de chez elles. Il conviendrait que l'accessibilité soit facile et réalisée dans un cadre simple pour le parrain-marraine.

M. Malatesta explique qu'il avait fonctionné, l'année dernière, comme traducteur pour une famille italienne qui venait d'arriver à Lausanne. M. Malatesta se pose la question du nombre de familles étant dans cette situation.

Mme Golaz informe qu'elle reçoit, tous les trois mois environ, ce genre de demande par email. Le fait d'avoir un numéro à disposition pour les personnes concernées est important et serait certainement régulièrement utilisé (pour la recherche de traducteur ou d'aide à la compréhension par exemple).

M. Nehdi trouve l'idée excellente et précise qu'il convient que ce projet de groupe parents référents soit réalisé dans la continuité. Il faudra certainement plusieurs mois pour arriver à un résultat. L'idée est de former des personnes qui resteraient le plus longtemps possible et de partager l'information à une échelle la plus large possible. M. Nehdi mentionne qu'il convient d'être clair en ce qui concerne le cahier des charges (quels sont leurs droits, leurs devoirs, etc.).

Mme Anne Merminod mentionne que le CE peut également s'inspirer de ce qui s'est déjà fait (à Ecublens notamment) et qu'une charte devra être créée. Si le CE se lance là-dedans, il convient de bien le faire.

Mme Theumann se pose la question de savoir où sont les limites entre l'APE et un groupe de parents référents. Aujourd'hui, l'APE répond à beaucoup de demandes émanant de parents étrangers. Il sera donc important qu'un cahier des charges soit établi.

M. Sieber prend la parole en informant que, selon lui, les parents référents pourraient consister en une liste de personnes à disposition pour des renseignements, personnes qui pourraient également, de temps en temps, se déplacer dans le cadre d'événements (soirées parents par exemple). Souvent les parents démunis face à la langue française et/ou à l'organisation scolaire n'osent pas poser de questions. A titre d'exemple, lors de la dernière soirée du jeudi 9 février 2017, la mixité (personnes parlant le français et ne parlant pas notre langue) n'était pas

représentée dans la salle. Le fait de venir à une soirée et être prêt à ne pas tout comprendre n'est pas très motivant pour ces parents. L'Etablissement scolaire remarque, plus spécifiquement au secondaire, que la fréquentation de ces soirées est en baisse. M. Sieber pense qu'il est souhaitable, dans un premier temps, que des tâches simples soient données à ces parents référents.

Mme Willi propose que les maîtresses aient, à la rentrée scolaire, une liste de numéros de téléphone à disposition des nouveaux élèves dont les parents ne parlent pas très bien notre langue. Ceci leur permettrait de poser leurs questions et de se sentir accompagnées.

Mme Favre pense que du moment que la liste existe, il conviendrait de la transmettre à tout le monde.

M. Sieber ajoute que, si un jour une telle liste existe, cette dernière serait adressée à l'ensemble des parents par le biais de l'Etablissement scolaire.

M. Rochat se pose la question des compétences que devraient avoir les personnes mentionnées sur cette liste, à savoir : linguistique (maîtrise suffisante du français), expérience/connaissance du système scolaire vaudois, engagement des personnes sur une certaine durée, etc.

Mme Anne Merminod ajoute qu'il serait souhaitable de planifier les langues qui seraient proposées. Il convient de cibler les langues et les personnes (parents référents) à disposition.

M. Sieber rebondit sur les propos de Mme Anne Merminod en précisant qu'il est également important de clarifier ce que l'on ne veut pas. On ne peut pas mandater un parent "lambda" pour venir assister à un entretien et traduire, ce n'est pas possible.

Selon M. Rochat, il serait judicieux de présenter ce projet sous l'angle du lien entre le parent et l'institution scolaire.

Mme Golaz fait part qu'elle reçoit régulièrement des demandes afin d'obtenir une liste des différentes institutions en lien avec l'école (garderies d'enfants, parascolaire).

Mme Claudine Merminod mentionne que ces d'informations liées aux parascolaires sont disponibles sur le site de la Commune de Chavannes-près-Renens. Il en est de même pour Saint-Sulpice.

Mme Theumann rejoint l'avis de Mme Golaz en précisant que l'APE reçoit régulièrement ce genre de requêtes. Mme Theumann propose, qu'au moment de la communication de la liste des parents référents, que des informations soient transmises aux parents quant aux activités parascolaires. Enormément de personnes ne font pas l'effort de chercher ces informations sur les sites à disposition. Un support papier regroupant ce type d'éléments serait très utile et soulagerait également les parents référents.

Mme Favre estime que beaucoup (trop) d'informations passent par les circulaires. Un "bombardement" d'informations est constaté par les circulaires. De ce fait, les parents sont moins attentifs et/ou intègrent moins facilement les informations.

Pour Mme Willi, il est nécessaire de ne pas partir dans tous les sens et se cantonner aux relations écoles et écoles-parents.

M. Sieber pense que la plupart des parents ayant des problèmes linguistiques ne vont pas se retourner vers les enseignants mais directement vers leurs enfants. Dans certains cas, l'explication du fonctionnement de l'école, par le filtre de l'enfant, peut amener quelques surprises.

Mme Avvanzino rappelle qu'il convient de prendre en compte les personnes qui sont analphabètes, qui ne savent pas écrire et/ou n'ont jamais appris. Ces dernières seraient complètement perdues en recevant des informations écrites et ont besoin de recevoir des éléments très concrets.

Après ce "tour de table", Mme Anne Merminod demande si les membres du CE sont partants pour creuser l'idée de mettre sur pieds un groupe de parents référents.

Les membres du CE sont pour avancer dans cette proposition.

Compte tenu de cet avis positif, Mme Anne Merminod demande si certains membres du CE seraient prêts à préparer un projet et à établir une charte d'ici la prochaine séance du jeudi 8 juin 2017 en réalisant, dans un premier temps, un projet très simple. L'idée est de proposer ceci pour la rentrée scolaire d'août 2017.

M. Rochat propose que le groupe qui se penchera sur ce projet prenne contact avec la commune d'Ecublens, laquelle dispose de parents référents, en leur demandant leur exemple de charte.

Mme Anne Merminod répond qu'elle va se renseigner auprès d'Ecublens ainsi que de Renens qui a également mis en place cette "structure".

Groupe volontaire pour travailler sur ce projet : M. Malatesta, Mme Perianez et Mme Zelenkova.

M. Nehdi intervient en ajoutant qu'il est important de définir maintenant la date du démarrage de ce projet et le public cible.

Mme Anne Merminod répond à M. Nehdi qu'il est souhaité que ce projet soit mis en place pour la rentrée scolaire d'août 2017 et que les personnes concernées seraient les parents ne parlant pas ou peu le français.

M. Rochat demande s'il ne serait pas préférable de s'adresser aux parents des enfants qui entrent à l'école.

M. Sieber répond à M. Rochat en l'informant qu'il existe beaucoup de mouvements d'élèves dans les deux communes et à tout âge, ce qui rend la tâche difficile.

Mme Willi estime judicieux que ce soit aux enseignant(e)s de faire passer le message aux élèves, rentrant en cours d'année scolaire, qu'il existe ce groupe de parents référents.

Mme Golaz précise que les demandes qui lui sont faites sont celles d'élèves qui arrivent en cours d'année.

M. Sieber fait part au CE que la liste pourrait être donnée aux parents, via le secrétariat des écoles, lors de l'inscription des élèves.

M. Nehdi demande s'il s'agit d'un travail de bénévolat, question à laquelle Mme Anne Merminod répond par l'affirmative.

Le tour de table se termine et Mme Anne Merminod conclut ce point en informant les membres que lors de la prochaine séance du CE (8 juin 2017), la discussion de ce projet de parents référents se poursuivra, compte tenu notamment du travail qui aura été effectué par le groupe volontaire (M. Malatesta, Mme Perianez et Mme Zelenkova).

6. *Point du Directeur : réponses à quelques points évoqués dans les travaux de groupe lors de la séance du mardi 13 décembre 2016 concernant les camps scolaires, les nouvelles technologies et la prévention sur le chemin de l'école*

M. Sieber prend la parole.

Camps scolaires

Le problème des voyages d'étude est un problème global sur le canton, plus précisément il s'agit d'une conjonction de problématiques. Depuis trois à quatre ans, en raison par exemple des attentats, chaque voyage à l'étranger doit être validé par Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

Autre problématique, celle de la VG et des comportements de certains élèves qui sont interdits de camps.

M. Sieber rappelle que le camp n'est pas obligatoire, que ce soit pour les élèves ou pour les enseignants, des dispenses pouvant être accordées par la direction. Tant que la plupart des gens croiront que les camps sont obligatoires, cela se passera plutôt bien. Cependant, il existe quelques cas d'élèves qui ne vont pas en camp.

En outre, tout devient de plus en plus compliqué pour l'organisation de ces camps/voyages d'études, tant au niveau de l'administration que des autorisations à obtenir. Par exemple, pour tout camp sportif, l'autorisation des parents est obligatoire.

De surcroît, il convient de prendre en compte que, pour chaque sortie et/ou chaque camp, l'inquiétude des parents augmente de manière naturelle, c'est malheureusement dans l'air du temps.

La question des natels se pose également lorsque ceux-ci sont interdits durant les camps. Les parents, qui ne trouvent pas cela normal, manifestent leur mécontentement envers les enseignants.

En résumé, la problématique des camps est donc importante et plusieurs facteurs y sont liés.

M. Sieber informe les membres du CE qu'il reste ouvert à la discussion. Si le CE souhaite un jour se pencher sur un projet de camp, il est toujours possible d'en parler et d'en référer ensuite aux instances supérieures (Conseil de direction et Municipalités).

M. Rochat prend la parole en poursuivant sur le même sujet et en informant que la même problématique est présente au gymnase, laquelle se complique lorsque des départs sont prévus avec des étudiants majeurs. Certes, ils sont majeurs mais ils restent soumis au règlement du gymnase (alcool, cigarettes, etc.). Les mêmes débats sont malheureusement constatés, c'est-à-dire : certains élèves qui sont interdits de camps, responsabilités, type de camps.

Mme Anne Merminod demande s'il existe un âge limite pour les camps de ski. M. Sieber répond à Mme Anne Merminod par la négative.

Mme Golaz revient sur le problème des natels en mentionnant que des photos sont faites avec ces appareils lorsqu'un problème survient.

M. Sieber ajoute également un problème récurrent de nourriture dans le cadre de ces camps scolaires. Plus précisément, le nombre croissant d'allergies avérées et présumées fausses.

Mme Willi estime que, dans le cadre des voyages d'étude, qu'une solution doit être trouvée lorsque certains professeurs ne peuvent pas partir ou plutôt ne souhaitent pas assumer leur responsabilité. Mme Willi pense qu'il serait souhaitable que l'enseignant ne pouvant pas partir soit en mesure de trouver un professeur remplaçant permettant ainsi la tenue de ce voyage.

M. Sieber répond à Mme Willi en l'informant que chaque fois que cette situation se présentera elle sera analysée.

Soirée parents du jeudi 9 février 2017, à 20h - Nouvelles technologies :

Retour sur cette soirée par M. Sieber.

Une centaine de personnes étaient présentes (environ 160 personnes inscrites). Les 20 premières minutes du premier intervenant étaient quelque peu brouillonnes. Puis, la parole a été cédée à un jeune de 18 ans, Paul, ancien addicte aux jeux vidéo et qui a fait part de son passé à l'assemblée. Son intervention a été très prenante et a notamment permis aux parents de se rendre compte qu'ils n'étaient pas seuls.

A l'issue de cette soirée, beaucoup d'échos positifs sont parvenus à M. Sieber. Cependant, quelques retours négatifs ont également été rapportés, à savoir : théorie trop vaste et manque de profondeur de l'analyse (beaucoup de sujets), manque d'interaction entre les intervenants et le public. Mais, dans sa globalité, le but a été atteint en raison notamment du nombre de personnes présentes.

D'autres soirées à thème seront à venir.

Puis, la parole est donnée à Mme Cécile Theumann, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves, qui fait part de son retour quant aux questionnaires de satisfaction remplis et rendus le soir même par les participants :

Parents ayant reçu le questionnaire : 100

Questionnaire rempli et rendu le soir même : 71 (soit 71%)

Mme Theumann fait lecture de son rapport.

Dans l'ensemble, cette conférence fut un succès, laquelle répondait à une attente existante.

Le fait d'avoir un témoignage d'un jeune était indéniablement un plus et très parlant pour une majorité des personnes présentes. Cependant, les parents attendent plus de concret ainsi que plus de solutions, et moins de théorie, la conférencière ayant ouvert cette soirée était moyennement convaincante.

La très grosse majorité des personnes présentes (85%) ont trouvé que cette conférence était adaptée aux thèmes traités, et la majorité (52%) s'est sentie à l'aise pour prendre la parole. En outre, 63% des parents souhaiteraient pouvoir assister à une conférence semblable avec leurs enfants.

Un pourcentage élevé (73%) des personnes présentes ont trouvé l'horaire adapté à la conférence. 17% préféreraient une soirée commençant à 19h. La durée de la conférence a été trouvée adéquate par 63% des participants.

Pour une courte majorité des parents (56%), la conférence a répondu à leurs attentes, et plus de ¾ d'entre eux souhaiteraient revenir à une conférence sur un thème similaire.

En relation avec le thème de cette conférence, autres thématiques à aborder dans le futur (selon résultats du questionnaire) :

- le cyberharcèlement et comment les parents peuvent le détecter ?
- comment remplacer les écrans par d'autres activités ? Les avantages des jeux sociaux et réels
- différences entre filles et garçons face aux écrans (exemple : ressembler aux stars de la TV)
- interventions de "geek" / témoignages vivant d'autres jeunes
- besoins spécifiques des enfants différents
- comment utiliser internet et les réseaux sociaux de façon autonome
- avantages et désavantages d'internet, risques
- gestion des groupes sur whats'ap

Hors thématique :

- dépendance aux stupéfiants, tabac, alcool
- le harcèlement scolaire
- la violence à l'école
- la gestion des conflits
- apprendre à apprendre
- comment fixer des règles dans l'éducation sans menacer
- développement de la confiance en soi de l'élève
- quels sont les droits à l'école ?

Pour terminer, Mme Theumann informe le CE que la moitié des remarques de cette conférence portait sur l'intervention de Paul, laquelle a été très appréciée. De même, plusieurs personnes ont remercié l'organisation et l'initiative d'une telle soirée. Quelques remarques visant à inviter des filles dans le futur.

M. Rochat fait part de son ressenti quant à l'intervention de Paul. L'intéressé regrette quelque peu les propos de Paul et n'est pas convaincu que le discours ait été le bon. Le manque d'impact de son intervention et le contexte dans lequel s'est créée cette addiction manquaient clairement selon M. Rochat. Il aurait été préférable que Paul explique plus en détails comment est venue son addiction (pourquoi ? comment en est-il arrivé là ? avec qui ? etc.). Ces explications auraient pu être utiles et intéressantes.

M. Malatesta estime qu'il ne fallait pas s'attendre à un cours universitaire, étant rappelé que ce jeune n'a que 18 ans.

Pour terminer, Mme Theumann demande le ressenti des enseignantes et les avantages que cette conférence pourraient leur apporter.

Mme Favre répond à Mme Theumann. Rien de fondamentalement nouveau n'a été appris. Pour Mme Favre, cette conférence manquait un peu de théorie (exemple : conséquences pour les enfants d'être confrontés à des écrans à certains âges). Hormis le manque de théorie, la soirée a été appréciée ainsi que l'intervention de Paul. Pour une première, c'est une réussite, mais pour les suivantes, il conviendrait peut-être de mieux creuser certains domaines. Un sondage a été effectué le lendemain en classe (4^{ème} année, moyenne d'âge 8 ans) dans le but constater le nombre d'élèves qui avaient un natel. Résultats : 1/3 ont leurs propres natels (principalement pour jouer).

Pour compléter les propos de Mme Favre, Mme Hofmann fait également part de son sondage qu'elle a réalisé dans une classe d'enfants de 9 ans au sujet des téléphones portables avec accès à internet. Résultats : 1/4 ont un téléphone avec accès à internet.

Prévention sur le chemin de l'école :

M. Sieber reprend la parole en proposant d'organiser une soirée, dans le cadre CE, avec la présence d'un employé de la POL uest avec pour sujet la prévention sur le chemin de l'école.

Le CE estime qu'il s'agit d'une bonne idée mais que ce n'est pas un besoin immédiat. Ce sujet avait d'ailleurs déjà été abordé et un début de travail (qui n'avait pas été terminé) avait été réalisé lors de la précédente législature sur ce thème.

M. Rochat profite pour donner des nouvelles quant aux patrouilleurs scolaires à Chavannes-près-Renens. Dès la rentrée des vacances scolaires de Pâques, une équipe de patrouilleurs sera présente au passage avenue de Préfaully et avenue de la Gare, passage qui avait été identifié comme étant celui qu'il fallait sécuriser en premier lieu.

M. Rochat poursuit en informant le CE du processus et des problématiques en relation avec la mise en route d'un projet de recherches de patrouilleurs scolaires, à savoir : extrait du casier judiciaire à présenter, extrait de l'Office des poursuites à fournir. En outre, une formation doit être suivie avec la POL uest, laquelle accompagne les patrouilleurs au début de leur activité. Chaque formation est spécifique à l'endroit de surveillance précis (tout changement de passage nécessite obligatoirement une nouvelle formation avec la POL uest). De plus, il convient qu'une équipe de 4 patrouilleurs par passage soit présente (afin d'assurer une présence continue) ainsi qu'une personne soit atteignable dès 7h afin de pallier aux absences.

M. Rochat ajoute qu'une annonce a été diffusée et que ces différentes personnes aptent à fonctionner en qualité de patrouilleurs scolaires ont été trouvées, ces dernières ne proviennent pas de la commune de Chavannes-près-Renens. La rémunération ayant certainement joué un rôle dans la recherche de ces personnes (environ CHF 400.-- à CHF 500.-- par mois).

M. Malatesta demande par quel biais l'annonce pour la recherche de patrouilleurs scolaires a été diffusée ?

M. Rochat répond à M. Malatesta que cette annonce a été affichée aux piliers publics (sans avoir d'effet positif), par la distribution de flyer dans les boîtes aux lettres ainsi que l'insertion dans le journal local de Chavannes-près-Renens.

Pour conclure sur ce point, M. Chappuis revient sur le travail qui avait été réalisé lors de la précédente législature dans le cadre de la sécurité scolaire. L'intéressé fait part au CE qu'une liste des passages piétons jugés sensibles avait été établie par le groupe de travail. Ce groupe, dont un représentant de POL uest faisant partie, avait déterminé 10 passages piétons qui nécessitaient des aménagements afin de garantir la sécurité des enfants. Les mesures proposées dépassaient le cadre scolaire puisqu'il s'agissait principalement d'aménagements routiers. La première visite avait eu lieu au mois de mai 2015. Depuis, plus rien.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil d'établissement aura lieu le jeudi 8 juin 2017, à 20h00, à la salle des combles de la Maison de commune, à Saint-Sulpice (rue du Centre 47).

8. Divers et propositions individuelles

Mme Theumann demande ce qu'il va devenir des autres points énumérés par les groupes lors de la dernière séance du CE.

Mme Merminod répond à Mme Theumann que, pour le moment, il a été choisi un thème, à savoir la création d'un groupe de parents référents. Le but est de commencer un point et de le terminer. Une fois ce projet terminé, le CE s'attaquera à un autre sujet, libres aux membres du CE de proposer l'un des thèmes qui aurait été évoqué.

Mme Theumann prend note de la réponse de Mme Merminod et ajoute qu'un thème lui tient particulièrement à cœur, celui des activités parascolaires entre 12h et 14h (cours à option : musique, théâtre, cuisine, etc.) en s'inspirant notamment de ce qui a été fait à Chavannes-près-Renens (cours de mini-basket, danse, football en salle, théâtre). Mme Theumann souhaiterait pouvoir avancer sur cette problématique à Saint-Sulpice.

Mme Merminod répond à Mme Theumann qu'elle est libre de se renseigner auprès de Chavannes-près-Renens sur les activités parascolaires mises en place dans cette commune et de revenir ensuite avec plus d'informations lors d'une prochaine séance du CE.

M. Schaeffler vient sur un autre sujet en lien avec le parascolaire, en signalant que l'accueil de jour de Chavannes-près-Renens ferait signer une décharge aux parents concernant la traversée des routes par les enfants entre 12h et 14h (plus précisément le secteur Planta - Concorde).

Mme Claudine Merminod répond à M. Schaeffler qu'il s'agit de problèmes organisationnels. Dans un parascolaire, une personne s'occupe de 12 enfants. Pour le problème concerné, un petit groupe de 4 enfants doit passer du collège de La Planta à celui de La Concorde en étant accompagnés de la personne chargée de surveiller la totalité des 12 enfants, ce qui pose effectivement problème. Mme Claudine Merminod mentionne que son service est bien entendu conscient de cette problématique mais qu'aucune solution n'a été trouvée pour le moment.

M. Schaeffler mentionne qu'il n'a pas de solution parfaite mais souhaite que d'autres pistes soient étudiées afin d'éviter de se décharger d'une totale responsabilité.

M. Rochat précise que cette décharge n'a aucune valeur juridique.

M. Schaeffler ajoute qu'il s'agit également d'une relation de confiance entre l'accueil, les parents et les enfants. On se trouve dans une situation où nous avons un contrat avec l'AJESOL et une obligation de signer cette décharge, ce qui n'est pas correct.

Mme Anne Merminod entend les explications de M. Schaeffler et lui signale qu'il n'appartient pas au CE d'y répondre, ce dernier ne peut malheureusement pas intervenir.

Mme Anne Merminod remercie les participants et lève la séance à 21h50.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

La Présidente :



Anne Merminod

Le Secrétaire :



Yann Ruffieux